

**MAIRIE D'ORTHEZ****EXTRAIT du Registre des délibérations du Conseil municipal****SÉANCE DU 27 JUIN 2023**

\*\*\*\*\*

**Présents** : M. HANON, Maire-président, M. GROUSSET, Mme LEMBEZAT, MM. DESPLAT, BOUNINE, Mme ROUSSET-GOMEZ, M. SENSEBE, Mme DE MORO, M. LABORDE, adjoints, Mme PICHAREAU, M. ARENAS, Mmes FOURQUET, LABORDE, MM. DUPOUY, CARRERE, WILS, VIVES, Mme LAMAZERE, M. COSTEDOAT, Mme MARQUEHOSSE, M. RAMALHO, Mmes JANNEL, MUSEL, MM. CONEJERO, BERGES, DELTEIL, LABENNE, MELIANDE

**Absents mais ayant donné pouvoir** : Mme BAYLE-LASSERRE (pouvoir à M. DESPLAT), M. ETCHEBERTS (pouvoir à M. LABORDE), Mmes BOUBARNE (pouvoir à Mme ROUSSET-GOMEZ), DARSAUT (pouvoir à Mme LAMAZERE), DOMBLIDES (pouvoir à M. MELIANDE)

**Secrétaire de séance** : M. RAMALHO

**23 - 63 - CRÉATION DE DEUX EMPLOIS NON PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET 24 H/SEMAINE**

**Rapport présenté par Monsieur DESPLAT, maire-adjoint :**

Le Maire propose au Conseil municipal la création de deux emplois non permanents d'adjoint administratif à temps non complet 24h/semaine pour assurer des missions d'accueil du public et de vente (billetterie et boutique librairie) au Château Moncade durant la période estivale.

Les emplois seront créés pour la période du 1<sup>er</sup> juillet au 3 septembre 2023.

Ces emplois appartiennent à la catégorie hiérarchique C.

Ils seront pourvus par le recrutement d'agents contractuels en application des dispositions de l'article L.332-23 2° du Code Général de la Fonction Publique qui permet le recrutement d'agent contractuel pour faire face à un accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale cumulée de 6 mois par période de 12 mois.

Les emplois pourront être dotés du traitement afférent à l'indice brut 397 majoré 361.

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :**

- décide :
  - la création de deux emplois d'adjoint administratif à temps non complet 24h/semaine pour la période du 1<sup>er</sup> juillet au 3 septembre 2023,
  - que ces emplois seront dotés du traitement afférent à l'indice brut 397 majoré 361.
- autorise Monsieur le Maire à signer les contrats de travail,
- adopte l'ensemble des propositions de Monsieur le Maire,
- précise que les crédits suffisants sont prévus au budget.

**Ainsi fait et délibéré à ORTHEZ, le 27 juin 2023**

**Et tous les membres présents ont signé**

**Pour copie conforme et certificat d'affiche.**

**Le Maire d'ORTHEZ,  
Emmanuel HANON**



Publiée le